

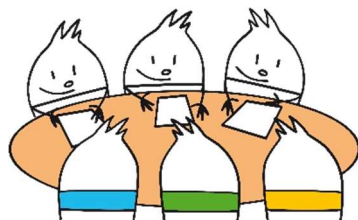
Qui traite votre demande de logement ?

Les bailleurs gèrent les logements de leur parc et les réservataires traitent la demande de logement social et proposent les logements mis à leur disposition lors des départs de locataires.

Ces propositions dépendent donc de leurs disponibilités.

Lorsqu'un logement vous est proposé par un réservataire :

- Vous devrez lui remettre tous vos documents administratifs (pièce d'identité, livret de famille, justificatifs de ressources, avis d'impôt, justificatifs de domicile,...)
- Votre dossier sera ensuite soumis à la Commission d'Attribution des Logements du bailleur,
- Une réponse vous sera ensuite adressée.



Si vous refusez le logement ou si la Commission d'Attribution prononce un avis défavorable, vous devrez attendre de nouveau avant d'avoir une autre proposition sous réserve de disponibilités.



Nos permanences d'information

Pour les questions relatives au numéro unique

Mardi 9h30-12h30 / 14h-17h

☎ 01 34 23 55 30

✉ sattrib@ab-habitat.fr

4

www.ab-habitat.fr



AB.Habitat
Coopérative HLM



PRATIQUE

Demander un logement social PRIMO-DEMANDEUR

Vous êtes considéré comme PRIMO-DEMANDEUR si vous n'êtes pas locataire de la coopérative. **AB-Habitat fait des propositions uniquement aux locataires en titre sur son patrimoine dans le cadre de la mutation.**

Qui peut vous proposer un logement ?

Ce sont donc les réservataires qui seront en mesure de faire des propositions de logement en fonction des situations, à savoir : la préfecture du Val-d'Oise par le biais de la DDCS, les villes, Action logement (ex 1% patronal), le conseil régional d'Île-de-France, le conseil départemental du Val-d'Oise... **Il convient d'attendre que ces différents services reviennent vers vous.**

Quelles sont les démarches à suivre pour effectuer une demande de logement ?

Créer une demande de logement social pour obtenir un numéro unique soit :

- En effectuant une demande vous-même sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr. Dans ce cas, vous devez transmettre votre numéro unique d'enregistrement à AB-Habitat
- En remplissant un formulaire CERFA, disponible sur le site indiqué ci-dessus et à nos différents points d'accueil (siège, agences). Il est indispensable d'y joindre la copie de la pièce d'identité du demandeur.

1

www.ab-habitat.fr



AB.Habitat
Coopérative HLM



Demander un logement social PRIMO-DEMANDEUR

Quelles sont les démarches à suivre pour effectuer une demande de logement ? (suite)

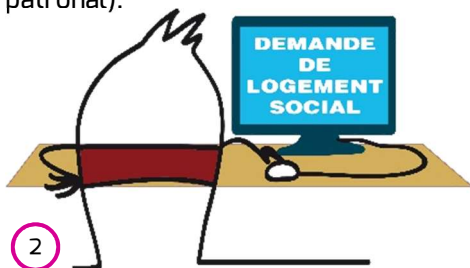
Une attestation vous attribuant un numéro unique ou vous confirmant votre renouvellement vous sera envoyée par le serveur national d'enregistrement (SNE) sous un mois après le traitement de votre demande

C'est l'État qui gère automatiquement les renouvellements et les radiations, AB-Habitat ne peut plus intervenir dès lors que votre demande est radiée.

ATTENTION : pour garantir que votre demande reste valable et garder votre ancienneté, il est impératif de la renouveler dans les délais, tous les ans.

Toute personne peut faire une demande de logement, dès lors qu'elle remplit les conditions d'accès fixées par la loi qui sont la citoyenneté française et pour les personnes étrangères, un titre de séjour valide sur le territoire. Ces conditions sont applicables au demandeur ainsi qu'au co-demandeur.

À noter : Si vous êtes salarié, vous pouvez effectuer une demande auprès d'Action logement (ex 1% patronal).



POUR INFORMATION

Si vous remplissez certaines conditions, votre demande peut être validée prioritaire DALO ou DAHO.

Vous devez alors télécharger un dossier sur le site de la DRIHL Île-de-France, www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr et ensuite l'envoyer par voie postale à :
Commission de médiation du département du Val-d'Oise
TSA 36725 – 95905 CERGY PONTOISE CEDEX 9.



À NOTER

Nous vous conseillons de mettre à jour votre demande de logement régulièrement en vous connectant sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr.

Pour ajouter et gérer vos documents, vous pouvez télécharger sur Google Playstore l'application « Ma demande de logement social ».